

ARRÊTÉ

MAIRIE DE LIMOGES (HAUTE-VIENNE)

qui nomme M. Sarre
prof. de musique à
l'école du Pont-Neuf

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LIMOGES

(Du 14 Octobre 1878)

Le Maire de la Ville de Limoges,

Vu l'article 60 des dépenses ordinaires du budget
de l'année courante;

Vu l'art. 12 de la loi du 18 juillet 1887
sur les attributions municipales;

Arrête:

Article 1^{er} M. Sarre (François) est nommé
professeur de musique à l'école communale du
Pont-Neuf (garçons)

Art. 2. Il recevra, en cette qualité et à partir
du 1^{er} 8^h courant, un traitement annuel de
Deux cents francs.

à Limoges le 14 Octobre 1878

L. Moiré,



Moiré

9 copies